



dossier regroupement familial

Par **stellite**, le **11/11/2010** à **11:56**

mon dossier de regroupement familial a été refusé il y a 3 ans pour ressources insuffisantes et non stable parce que j'étais au chômage ; maintenant j'attends mes papiers de retraite pour déposer un nouveau dossier de regroupement pour ma femme j'ai ma propre maison qui est grande et ma pension retraite dépasse le smic quelles sont mes chances pour avoir un avis favorable pour mon dossier. et merci

Par **emmanuel80**, le **11/11/2010** à **14:38**

Concernant le logement:

Vous devez justifier que vous disposerez à la date d'arrivée de votre femme en France, d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique.

Quelque soit la taille du logement, il doit satisfaire à certaines conditions de salubrité et d'équipement.

Concernant les ressources:

Le fait que vos revenus soient plus élevé que le SMIC est un point évidemment positif pour appuyer votre demande.

A titre d'indication, pour une famille de 2 ou 3 personnes, les ressources doivent être au moins égales à la moyenne du montant mensuel du salaire minimum de croissance (SMIC) sur les 12 derniers mois précédant la demande.

Votre demande paraît répondre aux critères établies par l'Administration.

A signaler également, dans le contexte politique actuel, qu'il vous sera demandé un respect des principes essentiels qui régissent la vie familiale en France (monogamie, égalité homme/femme).

Cordialement,

Emmanuel Charbit, Adv.

Admitted to practice in France and Israel

E-mail: emmanuel@cds-law.com

Internet: www.cds-law.com/emmanuel.html